

Spécial CPE



Un nouveau secrétariat pour la catégorie

La rentrée 2011 sera l'occasion d'un renouveau pour les CPE du SNES-FSU. Notre collègue et ami Jean Paul Le PRIOL qui anime depuis des années la « catégorie » a décidé de prolonger ses vacances au delà du 31 août ! Nous lui dirons toute notre amitié et notre reconnaissance à l'occasion d'une fête organisée par le SNES Bretagne le 7 juillet (renseignements et inscription auprès du SNES académique). Commissaire paritaire académique, porte-voix incontournable pour défendre dans chaque instance la professionnalité des CPE, leurs missions bien spécifiques auprès des élèves, il est une référence. Jean Paul apportera son expérience d' élu des personnels compétent, apprécié de tous pour sa force de conviction et sa connaissance du terrain, à la nouvelle équipe qui se présentera à vos suffrages lors des **élections professionnelles du 13 au 20 octobre**.

Soizick Boscher (collège de Broons - 22) et Pierre-Yves Moré (lycée Victor Hugo Hennebont - 56) assurent désormais le suivi des CPE au SNES académique. La permanence du jeudi à Rennes est maintenue. Avec les élus en CAPA, ils suivront toutes les opérations de carrière en participant activement aux différentes commissions. Ils assureront la représentation des CPE dans la vie syndicale du SNES et la défense du métier en étant vos porte-paroles auprès du rectorat et des IA. Un maximum d'échanges avec les CPE de l'académie est irremplaçable ! **Communiquer, échanger, débattre, se rencontrer, se mobiliser, voter pour le SNES, se syndiquer...** c'est ainsi que nous pourrions faire respecter le statut, les missions, notre vision du métier et assurer à chacun le soutien individuel nécessaire en cas de difficulté.

Gwénaél LE PAIH
Secrétaire général du SNES académique
24 juin 2011

Projet de mutation : info ou intox ?

Pour la 3^{ème} année consécutive, le Rectorat a transmis le projet de mutation à tous les candidats. Une fois de plus, le SNES met en garde les collègues contre des déceptions éventuelles. Cette année, près de 35 % du projet élaboré et annoncé a été modifié en commission. Des collègues ont été informés d'une mutation alors que celle-ci ne respectait pas les règles du mouvement. Par exemple, le rectorat proposait à deux collègues d'échanger leurs postes au mépris des demandes d'autres CPE ayant un barème plus élevé. En rappelant les règles, le SNES-FSU s'est posé en défenseur de l'équité pour tous.

Bilan du mouvement « intra »

89 CPE ont participé au mouvement intra cette année. Au final, 26 affectations ont eu lieu lors de ce mouvement, dont celles des 14 entrants.

En conséquence, les collègues CPE déjà en poste dans notre Académie ne trouvent une affectation que dans des proportions très infimes, puisque 18 % d'entre eux seulement obtiennent satisfaction ; 82 % sont donc non mutés.

À titre d'exemple, dans le 35 il n'y a que 2 entrants sur de petits collèges ruraux alors que 6 établissements, dont 5 Lycées, très demandés sur le secteur de Rennes, sont réservés comme supports pour les stagiaires. Trois collègues se retrouvent également en situation d'extension sur l'académie (dont une nommée sur le 29 alors qu'elle demandait le 35). Nous observons que cette année encore, le blocage des postes pour les stagiaires sclérose la mobilité des titulaires.

CAPA notation

Un chef d'établissement s'est opposé à ce que la notation d'une collègue soit modifiée. Une collègue avait en effet demandé la révision de sa note administrative. Un proviseur présent est intervenu affirmant qu'on ne pouvait pas désavouer l'évaluation d'un chef d'établissement. Que fait-on du principe de contradiction ? Les avis des chefs d'établissements et des inspecteurs sont d'autant plus déterminants qu'ils s'inscrivent dans le paysage de nouvelles modalités d'évaluations au travers de l'entretien professionnel et du protocole d'évaluation. Dès la rentrée, nous solliciterons les IPR, afin d'obtenir des éclaircissements. Dans un tel contexte, le paritarisme est d'autant plus nécessaire.

CAPA Hors-classe

15 collègues ont été promus. Les 5 premiers avec 2 avis exceptionnels, les 5 suivants avec l'avis exceptionnel du chef d'établissement et l'avis très satisfaisant de l'inspecteur, enfin les 4 suivants avec deux avis très satisfaisant, tous étaient au onzième échelon. Un collègue du dixième échelon accède à la hors-classe avec deux avis exceptionnels.

Dossier réalisé par Soizick Boscher et
Pierre-Yves Moré

A noter :

Prochain stage CPE jeudi 6 octobre à Quimper (inscription à la rentrée)

Stage CPE

Mardi 14 juin 2011 à Rennes

De nombreux CPE se sont réunis, à l'initiative du SNES-FSU, au Lycée Émile Zola à Rennes. Ils ont travaillé sur certains aspects de l'organisation du service, lié au logement. Les témoignages de personnes présentes ont alimenté le débat, mettant en évidence la disparité des situations d'un établissement à l'autre et l'arbitraire de certains chefs d'établissements. De plus, sollicitées sur la question les autorités de la région et celles du Rectorat n'ont pas répondu présent à notre invitation.

Dans plusieurs établissements, les modalités d'organisation proposées, voire imposées, marquent une réelle volonté de prendre des distances avec la réglementation. Cette façon de procéder provoque désarroi et conflit. Elle brouille les contours du métier et provoque des souffrances, en donnant l'impression que la dimension humaine n'est pas toujours prise en compte.

Au vu des échanges, les élus du SNES se sont engagés à réaliser une enquête auprès de l'ensemble des collègues de l'académie. Les résultats nous serviront lors d'une prochaine rencontre avec les responsables du Rectorat afin d'obtenir une juste application de la réglementation et une reconnaissance de la place des CPE dans l'exercice de leur métier.

Vous trouverez au verso l'enquête à ce sujet. La participation du plus grand nombre nous permettra d'avoir une vision d'ensemble plus réelle au sein de l'académie.



« Service des CPE »

Organisations de service liées au logement et à la fonction

De nombreux collègues nous ont sollicités quant à leur organisation de service. En effet, les collègues, souvent isolés, subissent l'arbitraire et l'autoritarisme de leur hiérarchie. Au point de créer des difficultés de fonctionnement au quotidien, un malaise et une forme de souffrance au travail. Nous vous proposons de remplir et nous retourner cette enquête dès la rentrée 2011-2012. Nous nous engageons dès lors à intervenir dans les plus brefs délais auprès du rectorat pour faire respecter les droits de chacun au regard de nos statuts et de notre identité professionnelle.

Nom _____	Établissement _____
Prénom _____	Titulaire <input type="checkbox"/> TZR <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Contractuel <input type="checkbox"/> logé <input type="checkbox"/> non logé <input type="checkbox"/>
(Facultatif) Adresse mail : _____	N° de téléphone _____

• Obligations liées au logement par nécessité absolue de service.

Service de nuit *		
<input type="checkbox"/> Le service est équitablement réparti entre tous les personnels de catégorie A logés par NAS, après le coucher des élèves	<input type="checkbox"/> Le service est assuré par le(s) seul(s) CPE qui compte(nt) la nuit dans un cadre forfaitaire de 3 heures	<input type="checkbox"/> Autre : (précisez) _____ <i>Souhaitez-vous une intervention du SNES</i> <input type="checkbox"/>

Service de week-end et Permanence de sécurité *		
<input type="checkbox"/> Par roulement, répartition équitable entre toutes les personnes logées par NAS	<input type="checkbox"/> Autre : (précisez) _____	<i>Souhaitez-vous une intervention du SNES</i> <input type="checkbox"/>

• Obligations liées à la fonction :

Service de vacances d'été *		
<input type="checkbox"/> Maximum S+1 et R-1 (autant que de besoins dans le cadre de la fonction)	<input type="checkbox"/> Autre : (précisez) _____	<i>Souhaitez-vous une intervention du SNES</i> <input type="checkbox"/>

Service de petites vacances *		
<input type="checkbox"/> Une semaine maximum (5 jours ouvrables), répartition équitable entre toutes les personnes concernées.	<input type="checkbox"/> Autre : (précisez) _____	<i>Souhaitez-vous une intervention du SNES</i> <input type="checkbox"/>

* (cochez les cases correspondantes à votre situation)

Répondre : Par mail s3ren@snes.edu objet : « CPE : organisations de service »
 Par courrier SNES section académique - « CPE : organisations de service »
 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes